



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	57

Date de convocation

4 avril 2024

Finances – Affectation des résultats du budget annexe Eau potable

**N° de la délibération
2024-174**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence du 1^{er} Vice-président Monsieur Xavier ANGELI.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. David BONNET (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à M. Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Amandine DEYGAS), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée des comptes administratifs du budget Eau potable 2023 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 519 457,94
Opérations de l'exercice	2 330 294,20	2 066 949,54
Totaux	2 330 294,20	3 586 407,48
Résultat de clôture		1 256 113,28

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	112 892,13
899 595,11	367 202,63
899 595,11	480 094,76
419 500,35	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 632 350,07
3 229 889,31	2 434 152,17
3 229 889,31	4 066 502,24
	836 612,93

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

419500,35 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

620 418,13 **490 186,00** ← Indiquer X si absence de restes à réal

130 232,13 Euros

549 732,48 Euros

549732,48 au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

706380,8 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Considérant l'approbation des comptes administratifs 2023 du Budget Eau potable ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 3 avril 2024 ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 10 avril 2024.